

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

(RÈGLEMENT NUMÉRO 04-041) ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 2 septembre 2008, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté une ordonnance autorisant le chef de division de la Division voirie et parcs de la Direction des travaux publics, de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et ses représentants à permettre, malgré les interdictions prévues au Règlement sur l'utilisation des pesticides (Règlement numéro 04-041), l'utilisation de pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine, y compris dans les zones sensibles.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois de septembre 2008.

**LE SECRÉTAIRE
D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT,
Me GUYLAINE CHAMPOUX**